VISITE DE LA SYNAGOGUE CONSISTORIALE

DE METZ

Visite sous la conduite de Bertin DITERSHEIM et Bernard MICHEL
8 mars 2017

Le 8 mars 2017, 45 personnes de l'association « Lorry lès Metz au fil du temps » ont visité la synagogue consistoriale, 39 rue du Rabbin Elie Bloch à Metz.

Notre hôte, Philippe Caen, nous a réservé deux guides passionnants, Bernard Michel et Bertin Ditesheim.

1. Histoire du bâtiment

Une population juive est mentionnée à Metz au IX^{e} siècle. Elle quitte la ville à la fin du XII^{e} siècle ou au début du XIII^{e} siècle pour des raisons économiques. Les juifs obtinrent l'autorisation de revenir à Metz en 1565 à la suite du rattachement de Metz à la France en échange de lourdes taxes. Ils exercent généralement des professions rurales non agricoles, comme marchands de grains, de bestiaux et de biens. Ce sont des commerçants.

Une première synagogue est construite vers 1614 à l'emplacement de la synagogue actuelle. Louis XIV la visita en 1657. Elle fut agrandie en 1690. Une deuxième synagogue fut construite à côté en 1716 avec une **école talmudique** dirigée par de célèbres rabbins.

Le peintre messin Migette nous a laissé plusieurs dessins de ces synagogues avant leur destruction.

La synagogue avant sa destruction en 1847 – dessin de Migette.

La synagogue de Metz est une synagogue consistoriale. Le Consistoire israélite est l'institution mise en place en 1808 par Napoléon I^{er} pour administrer le culte israélite en France, sur le modèle des deux autres religions officielles, catholique et protestante. Il crée sept consistoires départementaux : Paris, Marseille, Bordeaux, Metz, Nancy, Strasbourg et Wintzenheim.

Les Consistoires sont composés de laïcs qui nomment les rabbins et administrent le culte.

Dans les premières années du XIX^{e} siècle, la population juive de Metz connut un accroissement rapide. Les synagogues existantes devenaient exigües et se dégradaient. La plus grande synagogue comportait 191 places pour les hommes et la plus récente 263, auxquelles il fallait rajouter 360 places pour les femmes réparties entre les deux synagogues. Par ailleurs l'école rabbinique fondée en 1829 disposait d'un oratoire de 30 places. Plusieurs oratoires privés étaient tolérés par le Consistoire par manque de place.

La population juive de Metz est estimée en 1842 à 2 400 personnes.

Dès 1839, le Consistoire se prononce pour la construction d'une nouvelle synagogue. En 1842, un arrêté du maire ordonna la fermeture de l'ancienne synagogue en raison du danger d'écroulement pour les fidèles et organise un concours d'architectes pour la reconstruction.

Un premier projet de 1844 de l'architecte départemental Nicolas-Maurice Derobe comportait une façade de style oriental et seulement 400 places, ce qui réduisait encore les places disponibles. Mais l'administration refusa, lui préférant un style plus en accord avec les autres monuments cultuels locaux : en 1845, la communauté et la mairie décidèrent de détruire les deux synagogues et d'en construire une de style néo-roman en pierre de Jaumont de 1 400 emplacements. Ce projet permettait d'être suffisamment grand pour rassembler les fidèles en un seul lieu en supprimant les lieux de prière privés tolérés.

La ville de Metz octroya au Consistoire 36 000 francs et le gouvernement 20 000 francs en vertu d'une loi de 1831. Metz fut la seule communauté à en bénéficier en Moselle avant le Second Empire. Le Consistoire fut autorisé par ordonnance royale à contracter un emprunt de 75 000 francs en 1847. Enfin les dons des fidèles permirent de boucler le financement.

L'Annuaire de la Moselle de 1850-1851 nous donne une description de la nouvelle synagogue inaugurée en le 30 août 1850 : *« Le temple a 40 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur ; il est élevé du sol de six marches, et se compose d'une nef et de bas-côtés précédés d'un porche avec trois doubles portes servant d'entrée aux hommes. Au-dessus des bas-côtés il y a deux rangs de galeries et trois au-dessus du porche, destinées aux femmes, avec deux entrées particulières sur la face. La nef* […] *a 13 mètres, 85 centimètres de hauteur sous le lambris en bois et à compartiments.* […] *La façade principale offre cinq grandes arcades avec pilastres, mais peu saillants* […] *dans les trois arcades du milieu sont les portes d'entrée destinées aux hommes, dans les deux arcades des avant-corps sont les entrées particulières des femmes.* […] *Au-dessus des cinq portes cinq grandes croisées avec colonnettes ; puis une corniche intermédiaire, trois double-croisées entre les avant-corps et sur chacun de ces derniers une triple croisée. Les façades latérales sont du même style* […]. *L'Annuaire décrit ensuite en détail l'intérieur de la synagogue.*

Parmi cette description : une tribune où se tiennent les chantres est placée vers le milieu de la nef (contrairement à d'autres synagogues de la même époque où, sous l'influence de la réforme allemande, elle est placée à l'avant des bancs des fidèles), élevée du sol de deux marches et entourée d'une grille en fonte ouvragée. […] *L'arche sainte au centre engagée dans le mur du fond élevée de trois marches, présente quatre colonnes supportant un cintre en renfoncement décoré de colonnes et d'une voûte magnifiquement sculptée, le tout terminé par un fronton décoré. Les portes de l'arche sainte sont recouvertes d'une tenture en velours rouge, d'une magnifique broderie en or remarquable par son dessin et son exécution. Les portes de l'arche sainte, intérieurement et extérieurement, sont décorées d'une peinture rehaussée d'or d'un fort bon goût et d'un très bon effet (...) Une chaire à prêcher très bien sculptée est placée contre l'un des piliers de la nef.*

L'intérieur de ce monument est éclairé par 400 becs de gaz posés sur des candélabres et sur des lustres en cuivre byzantin ; l'effet de ces lumières est magique. »

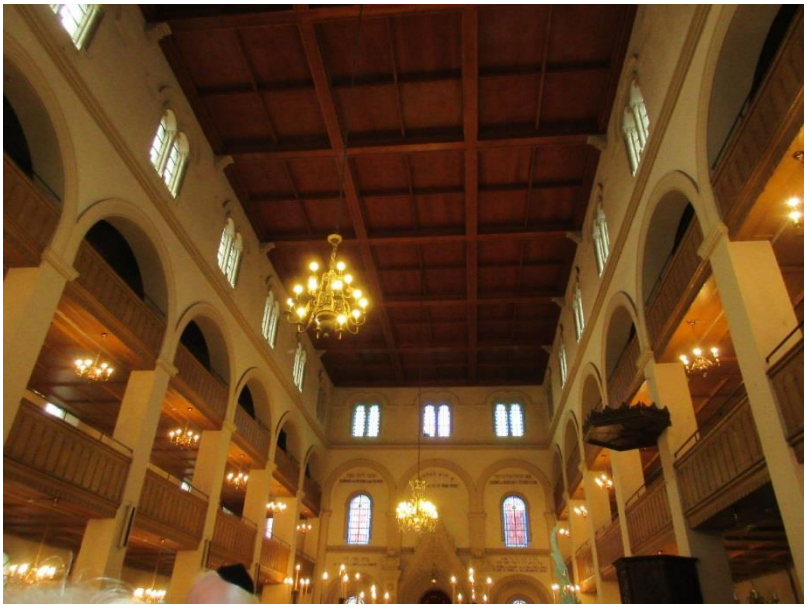

Il faut noter deux anomalies pour une synagogue : la présence d'un orgue et d'une chaire à prêcher.

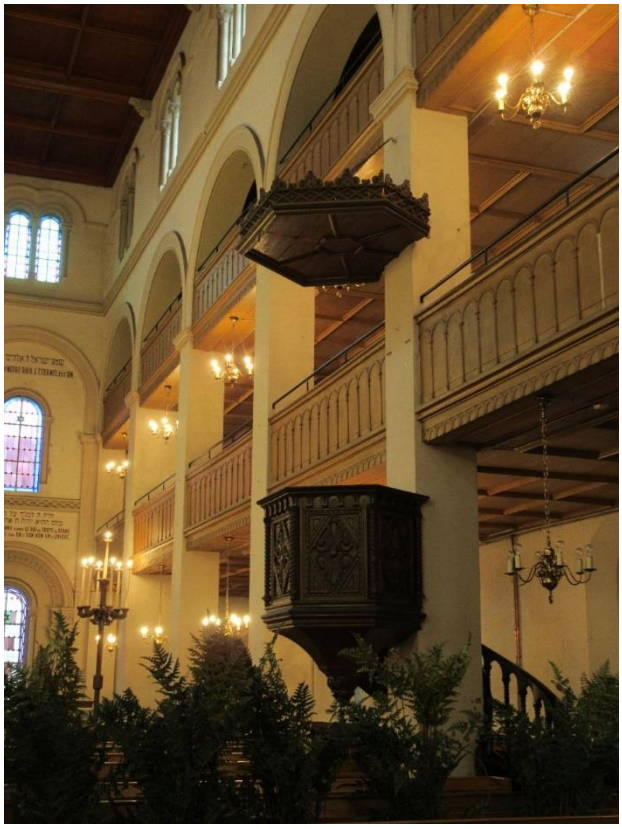

La chaire

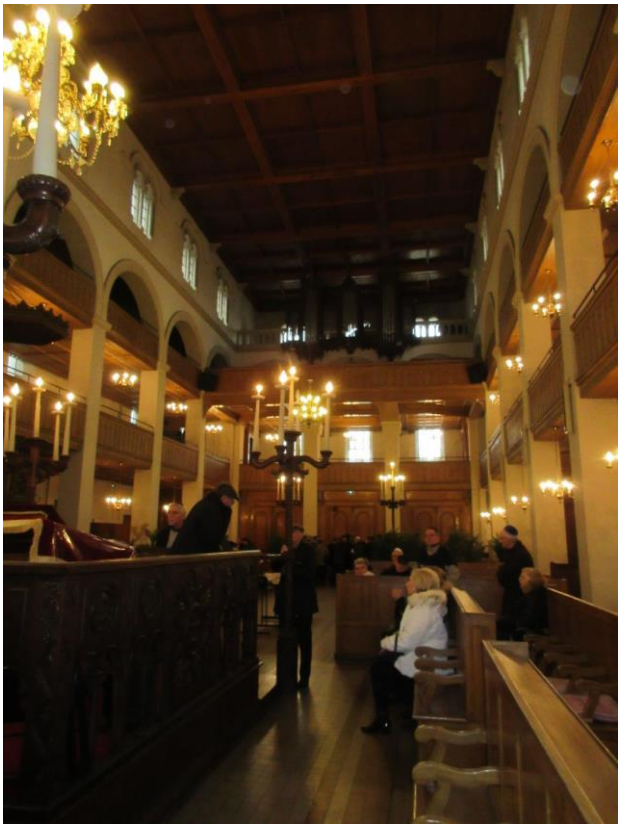

L'orgue

La loi de 1905 prône la séparation de l'Église et de l'État en France, mais Metz, alors allemande comme toute l'Alsace-Moselle, est restée sous le régime du Concordat, la synagogue dépend donc de la préfecture, l'État est propriétaire du bâtiment et le rabbin, comme les prêtres et les pasteurs, est payé par l'État.

Au début du XX^{e} siècle, un projet d'une nouvelle synagogue plus centrale vit le jour. Le quartier était devenu mal famé et la plupart des Juifs l'avaient quitté. Un terrain fut cédé par la ville en 1906. Ce projet fut abandonné en 1918 par souci d'économie, seules les réparations nécessaires furent faites ainsi que de grands travaux vers 1925. Pendant la période nazie, la synagogue fut dégradée, mais préservée. 1 500 juifs de Metz disparurent dans la **Shoah.**

De nos jours, la communauté juive de Metz diminue beaucoup, les plus jeunes quittent Metz pour raison professionnelle. On se souvient pourtant de la rue Serpenoise de « Metz la commerçante » au siècle précédent dont la plupart des commerçants étaient juifs.

À l'*école talmudique (yeshiva), l'enseignement était exclusivement religieux et se faisait en yiddish alsacien.

La synagogue est placée sur l'inventaire des Monuments historiques.

2 Les symboles du judaïsme

Nos guides nous ont non seulement contés l'histoire du bâtiment, mais ils nous ont également éclairés sur les symboles du judaïsme.

Définition du judaïsme

Le **judaïsme** désigne la culture religieuse, la tradition et la façon de vivre des juifs, caractérisés par la croyance en L'Être suprême, le Dieu d'Abraham. Il obéit aux prescriptions de la **Torah** ou **loi écrite** et du **Talmud** qui signifie « étude » et fut écrit en huit siècles pour faire connaitre **la loi orale**. Le fidèle y trouve les différentes façons de mener sa vie.

La loi orale est l'explication que Dieu a donnée de la Torah à Moise. Elle se transmet de génération en génération.

Abraham fut le premier patriarche, il est le premier qui a envisagé un dieu unique créateur du ciel et de la terre. Il eut un fils, Isaac.

Moïse fut le premier prophète et reçut de Dieu les Tables de la loi et les Dix Commandements.

Le culte juif respecte des **mitzvot,** soit 613 commandements, dont 365 interdictions et 248 obligations.

La synagogue

C'est un lieu de réunion, et de prière, pas un lieu de culte, qui peut être pratiqué n'importe où. Si dix hommes de plus de 13 ans se réunissent (formant une **Mynyane)**, c'est cette réunion qui constitue la synagogue. Il y a trois prières par jour, consignées dans le livre de prières **le Siddour.**

Le bâtiment est dirigé vers Jérusalem, où se trouvait l'Arche d'alliance disparue qui contenait les Tables de la loi écrites par Moise.

Au fond de la synagogue sur un sol surélevé se trouve l'arche sainte ou **Arone Haqodèche** dans laquelle se trouvent les rouleaux de la loi (la Torah).

L'estrade du lecteur de la Torah est **la Bima.**

Les femmes sont placées derrière les hommes ou à l'étage, elles ont d'autres obligations que les hommes (elles ne sont pas tenues d'être 10 pour prier et ni d'assister aux offices), elles peuvent aussi prier seules à la maison.

À Metz, il existe quatre lieux de prières en plus de la grande synagogue

* La synagogue sépharade créée en 1962 avec l'arrivée des juifs d'Algérie,
* L'oratoire ashkénaze de 120 places,
* La synagogue polonaise fondée en 1912 de rite hassidique,
* La synagogue de la rue Paul Michaux, où tous les rites se côtoient pour permettre aux personnes plus âgées de faire leurs prières lors de Chabbat.

Le rabbin et l'école rabbinique

Le **rabbin** est le chef spirituel de la communauté israélite en charge de l'enseignement du culte. C'est un érudit qui a fréquenté l'école rabbinique.

La première école rabbinique en France et de langue française fut fondée le 21 août 1829 à **Metz,** alors bastion de la religiosité judéo-française, par le Consistoire central avec l'objectif d'apporter un enseignement religieux et profane de qualité aux élèves ainsi que de former les futurs rabbins. C'est l'**« École Centrale Rabbinique de Metz ».** Elle fut la plus ancienne institution de ce type au monde. Elle a ouvert le 1er juin 1830, au 47 rue de l'Arsenal à Metz, dans un immeuble appartenant à la communauté juive messine.

Elle a été transférée à Paris sur décret impérial, signé le 1er juillet 1859 par l'Impératrice Eugénie, et qui lui a fait prendre le nom de : Séminaire israélite. Elle est installée au Quartier latin.

Le grand Rabbin de France représente auprès des autorités l'ensemble des israélites de France pour tout ce qui concerne le culte.

À Metz, la communauté est traditionnelle, les rabbins sont des hommes ; pourtant un judaïsme libéral s'est développé au début du XXe en Allemagne, il y avait un rabbin femme avant la guerre à Berlin et il y en plusieurs aux États-Unis et quelques-unes en France.

La Torah ou les cinq livres de Moise

L'arche sainte

La **Torah** (que l'on peut aussi écrire Tora ou Torah) est un objet essentiel, reposant dans l'arche sainte (**l'arone Haqodèche**) au fond du mur oriental sur un sol surélevé.

Les rouleaux de la Torah à Metz

Rien n'a changé dans la fabrication des rouleaux de la Torah depuis 2 000 ans. Ils sont écrits à la main avec une plume d'oie, et, s'il y a la moindre rature ou lettre fausse ou abimée, ils ne peuvent pas être utilisés. Les rouleaux sont habillés d'un manteau richement décoré.

Très chers à fabriquer, ils sont offerts par de généreux donateurs dont les noms sont brodés sur le manteau.

À Metz, la **Bima** ou estrade du lecteur des rouleaux de la Torah est placée au centre de la synagogue.

Entre 3 et 7 personnes sont appelées à lire un passage de la Torah lors des prières de Chabbat, on appelle d'abord les Cohen (ou Caen), descendants des grands prêtres, puis les Levy, serviteurs du temple et ensuite les autres.

Nos guides nous ont montré une tradition en vigueur en Alsace-Lorraine : des pièces de tissu peintes offertes à la synagogue par des enfants âgés de 3 ans.

La prière

Le **Chabbat** (ou shabbat) correspond au dernier jour de la semaine de la création, soit du vendredi soir au samedi soir. La famille suit trois offices et c'est une journée de repos pour toute la maison. Trente-neuf travaux sont interdits pendant le Chabbat dont la cuisson des aliments. La maitresse de famille prépare ses trois repas la veille.

Le **Talit** est le châle de prière, rectangulaire, blanc avec des rayures qui possède aux quatre coins des franges (**Tsitsit**), nouées de telle façon que le nombre de nœuds et de tours correspondent numériquement au nom de Dieu.

Notre guide Bertin Ditesheim portant le Talit.

Bertin Ditesheim expliquant le téfilin.

Le **téfilin** : il est composé de deux petites boites en cuir contenant des parchemins où sont écrits des passages de la Torah. Le fidèle en porte une autour de son front et l'autre autour de son bras gauche pendant la prière du matin sauf pour le jour du Chabbat.

La **kippa** : c'est une calotte de tissu que l'on porte sur la tête lors de la prière ou en permanence pour se rappeler que Dieu est au-dessus de soi.

La **Mezouza** : c'est un morceau de parchemin contenant des passages de la Torah, placé dans un étui, que l'on fixe aux poteaux des portes de la maison pour se souvenir de la présence de Dieu et de ses commandements.

Le **Chofar** : c'est une corne de bélier utilisée comme instrument de musique lors du Nouvel An juif et le jour du grand pardon**.**

La **Hanoukia** : c'est le chandelier à neuf branches utilisées lors de la fête de **Hanouka**, 8 bougies doivent être bien alignées et la neuvième sert pour l'allumage c'est le **chamash** ou serviteur.

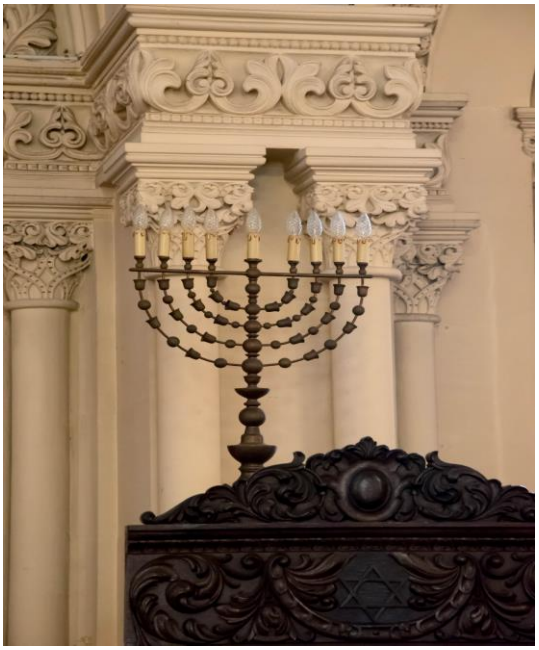

La Hanoukka de la grande synagogue de Metz

<u>Les étapes importantes de la vie religieuse juive</u>

Le judaïsme est transmis par les femmes. Un enfant né d'un père juif et d'une mère non juive devra se convertir.

Berith mila ou circoncision : elle a lieu à l'âge de huit jours et est pratiquée par un juif ou un médecin sur le fauteuil haut appelé « chaise du prophète Élie »

Bernard Michel

Bertin Ditesheim sur la chaise du prophète Élie

Bath-mistva : majorité religieuse pour les filles à douze ans, pas de cérémonie particulière.

Bar-mitsva : majorité religieuse pour les garçons à treize ans, c'est une cérémonie solennelle, le jeune homme lit un passage du livre sacré et compte pour le quorum de l'assemblée de dix hommes.

Le mariage est célébré par le rabbin sous la **houppa** ou dais nuptial en présence de deux témoins, le contrat de mariage ou **Ketouva** (assurance divorce, le mari s'engage à des obligations financières) est signé pendant la cérémonie.

La semaine qui suit est une période de grande réjouissance.

Les différentes fêtes

Roch Hachana : Nouvel An juif, anniversaire de la création du monde. On sonne le chofar un mois avant et chaque jour jusqu'à la veille. Cette fête spirituelle revêt un caractère de gravité et est soumise à un véritable rituel.

Yom Kippour : dix jours après Roch Hachana est le jour du Grand Pardon, jour de jeûne absolu, journée de prières et de confession des fautes.

Soukkoth : fête des Cabanes, le croyant abandonne sa maison pendant sept ours pour vivre dans la **soukka**, cabane fabriquée chaque année avec un toit en végétaux. Cela symbolise les quarante années d'errance du peuple juif dans le désert.

Hanouka : en décembre ou fête des Lumières

La fête de Hanouka célèbre la réinauguration du Temple de Jérusalem, après sa libération suite à la victoire des Maccabées contre les Séleucides en l'an 165. Selon l'enseignement du Talmud, les Judéens victorieux ne trouvèrent qu'une petite fi ole d'huile d'olive pure pour allumer la menorah du Temple. Or, cette fi ole, qui normalement ne permettait qu'un allumage pour une journée, dura « miraculeusement » huit jours, ce qui laissa suffisamment de temps pour se fournir d'huile pure. La fête de Hanouka symbolise aussi la victoire de la lumière contre les ténèbres et l'obscurantisme. La fête de Hanouka dure huit jours. Chaque soir, une lumière supplémentaire est allumée sur le chandelier (la première en partant de la droite le premier soir, deux lumières le second soir… huit lumières le huitième soir). Ces lumières sont laissées près de la fenêtre pour être visibles de l'extérieur, mais il est interdit de les utiliser pour s'éclairer.

Pessah : la Pâque juive dure huit jours. Elle célèbre la naissance du peuple juif sortant des années d'esclavage d'Égypte. La maitresse de maison pratique un nettoyage méticuleux des sols et des meubles pour éliminer la moindre parcelle de levain qui pourrait s'y trouver. On change le service de vaisselle et les ustensiles, on ne mange pas de pain fermenté, mais du pain azyme ou matsoth.

Chavouot : Pentecôte juive, jour où les Hébreux reçurent les Dix Commandements par Moise.

Les différentes communautés

La **diaspora juive** : désigne la dispersion du peuple juif à travers le monde suite à la destruction du premier temple de Jérusalem par Nabuchodonosor en 587. La grande Diaspora fit suite à la révolte de Bar-Kokhba en 132 de l'ère chrétienne et à la nouvelle destruction de Jérusalem qui s'ensuivit. Commencent alors 19 siècles de dispersion pour les juifs et de rêve de retour à Jérusalem.

Ce qui explique qu'il s'est fondé plusieurs communautés juives suivant leur dispersion dans le monde. Mais les juifs ont un fort sentiment patriotique pour le pays dont ils sont ressortissants.

Les **Yéménites** sont des juifs qui vivaient, ou dont les ancêtres récents vivaient au Yémen, dans la pointe sud de la péninsule arabique. Ils forment un groupe majeur de Juifs arabes et plus largement de juifs orientaux. Ils ont immigré en Israël.

Les **Séfarades** sont des juifs chassés une première fois de France, puis d'Espagne par la reine catholique Isabelle d'Aragon en 1492 et qui se réfugièrent au Portugal, puis au Maghreb, en Turquie et en Italie et sud de la France.

Les **Ashkénazes** sont les juifs des communautés d'Allemagne et d'Europe de l'Est, ils parlent le yiddish.

Le **Hassidisme** moderne est né d'Ukraine au XVIII^{e} siècle. Les *hassidim* insistent particulièrement sur la communion joyeuse avec Dieu, en particulier par le chant et la danse. Autre spécificité, ils portent des vêtements noirs, chapeaux, fourrure, barbe, et papillotes dans les cheveux, nombreux aux États Unis et en Israël.

Les coutumes alimentaires

Les lois régissant la cuisine juive ont leur origine dans la Torah. On appelle **kasher** un aliment religieusement propre à la consommation. La personne qui effectue l'abattage rituel reçoit une formation spécifique et un diplôme rabbinique. L'animal ne doit pas souffrir.

Un vin kasher est un vin préparé sous surveillance juive, on le bénit ainsi que le pain.

Les juifs ne sont pas des chasseurs. Les animaux à sang chaud qu'ils peuvent consommer sont uniquement des ruminants au pied fendu, pas de cheval, ni de porc, ni de lapin.

Ils ont le droit de manger des poissons à écailles et à nageoires, pas de mollusques, possibilité de manger des volailles, mais pas de rapaces.

Pour la vaisselle **« Tu ne feras pas cuire l'agneau et le chevreau dans le lait de sa mère ».** Donc les casseroles, les assiettes et les torchons sont différents pour cuire le lait et la viande. Pour les huit jours de Pâques, la vaisselle est spécifique et ne sert que pour cette période.

Notre guide nous a raconté l'histoire d'un juif débarquant d'un bateau en Palestine avec cinq réfrigérateurs différents, au douanier qui s'en étonnait, il dit :

« Le premier, c'est pour les aliments kasher à base de lait,

Le second pour les aliments kasher à base de viande,

Le troisième pour les aliments kasher à base de lait pendant la Pâque,

Le quatrième pour les aliments kasher à base de viande pendant la Pâque,

Et le cinquième parce qu'il m'arrive parfois de manger non kasher ! »

Notre visite a duré trois heures, tout le groupe est sorti enchanté et enrichi de nouvelles connaissances.

Un des deux groupes, attentif aux explications de Bertin Ditersheim.

L'association « Lorry-lès-Metz, au fil du temps » adresse tous ses remerciements à la Communauté israélite de Metz pour nous avoir aimablement reçus et pour nous avoir éclairés sur les pratiques

religieuses juives. Nous avons beaucoup appris et compris et apprécié ce chaleureux accueil et encore un grand merci à nos guides.

Bibliographie

Outre les formidables explications de nos guides :
Annuaire de la Moselle 1850-51
Jean-Marc Kraemer : histoire de la synagogue consistoriale de Metz sur le site www.cimetz.org
Pascale Marson : le guide des religions et de leurs fêtes (éditions Assouline 1999)
Marc-Alain Ouaknin : les symboles du Judaïsme (presses de la Renaissance 1999)

Photos de Roger Mariotte et Claudine Kester-ElGhozi.

Véronique LE BER